

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

LE 23 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL



Session du 29 JUIN 2018

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 28 mai 2018,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Gilles BOITEL, Mme Nadège LEFEBVRE, M. Frans DESMEDT (arrivé en cours de séance après le vote du compte de gestion), Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY

En présence également des 3 membres suppléants suivants :

M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
M. Didier RUMEAU	suppléant de	Mme Chanez HERBANNE
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

3 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Daniel LECA ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE
M. Jacques DORIDAM ayant donné pouvoir à M. Gilles BOITEL
M. Alexis MANCEL ayant donné pouvoir à Mme Caroline CAYEUX

Etaient excusés :

M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Jean-Luc SAUVE, M. Frédéric GAMBLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEOIS, Mme Nicole COLIN, M. Alain LETELLIER, M. Eric de VALROGER, M. Jean CAUWEL, Mme Nathalie LEBAS

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2017 06/16-2 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2017

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 2 314 477,09€ et pour la section d'investissement un déficit d'exécution de 534 484,82€ ;

Considérant que l'arrêté de la comptabilité d'engagement fait apparaître des restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement pour la somme de 3 034 663,42€ et des restes à réaliser en recettes pour un montant de 2 578 914,16€ soit un besoin de financement de 990 234,08€ ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- d'inscrire au compte R001 le déficit de la section d'investissement soit 534 484,82€,
- de transférer à la section d'investissement la somme de 990 234,08€ correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement, ce qui permettra de financer les restes à réaliser,
- de reporter à nouveau l'excédent de fonctionnement, qui s'élève à 1 324 243,01€ au compte R002.

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 23 JUIL. 2018



Clayex

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé